

Agora

Nous, les Marocains d'ailleurs

Rédigé par Malika Lehyan, députée du Parti de l'Istiqlal le Jeudi 28 Novembre 2024



« Où t'es Mère Patrie, où t'es » ?

Malgré notre éloignement, nous t'aimons.

Malgré notre éloignement, nous revenons vers toi.

Malgré notre éloignement, nous croyons en toi.

Alors soit présente pour nous, regarde-nous, écoute nous. Nous avons tant de choses à t'offrir encore.

Nous ne le faisons pas par intérêt, mais parce que d'un fil invisible nous a toujours lié grâce à notre culture, notre religion, nos traditions que nous avons pu garder et protéger jalousement où que l'on soit.

Architecte-promoteur, mes investissements ont débuté dans la région de Tanger/Assilah en 2001. Exerçant par ailleurs en Belgique, mon pays d'accueil et dans d'autres pays d'Europe et ce depuis 1981.

En 2021 élue démocratiquement députée parlementaire pour la région Tanger-Tétouan-AL Hoceima du parti ISTIQLAL, qui par ailleurs tend la main à la représentation des MDM au sein du parlement. Issue de l'immigration de la deuxième génération MDM ou MRE, comme on nous appelle, j'ai suivi mes parents qui sont partis à la recherche du bien-être de leurs enfants.

Ces mêmes enfants sont revenus ou désirent revenir à leur mère patrie. Mais qu'a-t-elle à leur offrir ?

Depuis les élections de 2021 ma voix s'élève au parlement afin d'être écoutée, représentante de la 1ère et la 13ème région (les marocains d'ailleurs) je me bats pour la défense des citoyens marocains qu'ils soient du Maroc ou d'ailleurs.

Mais il semble que ma voix reste inaudible, elle ne porte semble-t-il pas assez loin, pas assez fort. Alors utilisons le mégaphone porte-voix que représente cet article. Et je m'adresse aux marocains qui sont sensibles et aiment leurs concitoyens et surtout qui savent écouter ! Une des premières qualités que l'on peut attribuer à l'être humain.

Le sujet des MDM est peu abordé, mais qui semble émerger depuis le dernier discours à l'occasion de la célébration de la marche verte, par sa Majesté Mohamed VI que Dieu l'assiste dans toutes ses démarches. Le message fût fort et ferme ce qui a laissé entrevoir le dysfonctionnement des institutions déjà mises en place pour la défense des intérêts des MDM. Alors écoutons-le vraiment. Il a totalement raison.

Il suffit de voir ce que Monsieur Regragui, entraîneur de l'équipe de football nationale a pu réussir à créer une équipe forte et unie lors du mondial de 2022. Equipe composée de MDM et des joueurs du Maroc.

Depuis 2021 début de la législature, plus de 140 interventions jusqu'à ce jour, ont été présentées aux différents ministères. Sous formes de questions écrites, questions orales au parlement. Ou sous forme d'interventions directes auprès des différents ministères pour l'investissement et autres. Ces demandes sont variées et abordent beaucoup de problématiques liées aux MDM.

Quels sont ces sujets ? Chaque semaine fera l'objet du traitement en profondeur d'un sujet important pour les MDM, tel que :

Renforcer les canaux de communication avec les MDM, créer un cadre juridique spécifique pour les MDM, organiser des salons et des forums d'investissement, améliorer la transparence et la sécurité juridique, faciliter l'accès aux financements des projets d'investissements des MDM, etc.

Les questions posées sont basées sur des faits réels, vécus, et pour lesquels, nous n'avons pas de réponses du tout, ou des réponses peu convaincantes, juste pour dire, "on a fait notre boulot, on vous a répondu". Cela ne me suffit pas, je suis une femme de terrain et qui dit action dit réaction vraie, plausible et ce même si elle est désagréable à entendre, même si elle ne me plaît pas, et même s'ils ne veulent pas me donner une réponse positive, en me répondant « on ne peut pas ». Mais au moins je saurai et je sais quoi répondre à ceux qui m'ont fait confiance en votant pour moi. La transparence est pour moi la seconde qualité que peut avoir un être humain.

Une tribune donc, où je pourrai aborder les sujets d'actualité et en tout cas ceux d'importance pour mes compatriotes résidant à l'étranger et les nationaux.

Voici les différents problèmes que rencontrent les MDM et c'est pratiquement les mêmes où qu'ils habitent.

La vraie communication entre le Maroc et les MDM à travers différents canaux.

Encore une fois, c'est le fondement de la nature humaine, la communication permet la formulation des programmes de développement et de dialogue avec la population.

- L'accompagnement à l'investissement des investisseurs MDM.
- Spoliation des biens appartenant aux MDM.
- Coût très élevé des transports aériens et maritimes pour leur retour au Maroc. Cela ne change en rien que le prix du gasoil soit bas ou élevé.
- Droit de la famille.
- Création d'instituts arabes avec le même programme que le pays d'accueil mais en langue arabe et les autres langues du pays de résidence. Au même titre que le lycée français, british Scholl, Instituto italiano, Instituto Cervantès, ...
- Equivalence et reconnaissance des diplômes scientifiques avec le Maroc.
- Simplification des actes de succession.
- Simplification et accélération des dossiers auprès des tribunaux.
- Echanges numériques des comptes bancaires et des biens des MDM au Maroc avec les pays d'accueil, projet de loi 76.19. Déjà rejeté lors du vote au parlement le 18 juillet 2023, par l'ensemble des parties de la majorité et de l'opposition.
- Mais il est prévu qu'il revienne encore cette année!
- Ma proposition pour la création d'une sous-commission travaillant sur les problèmes que rencontre les MDM à la commission des affaires étrangères du parlement. Une manière de défricher le terrain et d'être pro-actif.
- Intégrer des écoles de religion islamique qui enseignent notre Islam modéré, le vrai, et non pas le radical, venu et financé par certain pays chiite. Gardons notre identité !
- Création des maisons de la culture dans chaque capitale à forte densité de MDM.
- Les droits de la femme.

Dans l'ordre nous allons aborder le premier point relatif à la communication entre le Maroc et les MDM.

1er article : la communication

Etat des lieux.

Il existe aujourd'hui plusieurs moyens de communication pour informer les MDM de leur droit et des services auxquels ils peuvent accéder :

- Les sites web officiels et portails institutionnels, tel que le portail du ministère des affaires étrangères pour les démarches administratives, des affaires consulaires...
- Le portail des MDM sur les différentes thématiques en droit civil, services administratifs, ...
- Les réseaux sociaux et plateformes numériques tels que Facebook, X, Instagram, etc.
- Les consulats et ambassades.
- Les médias audiovisuels locaux, radio, télévision.
- ...

Il existe en effet différents types de communication pour les MDM. On ne peut pas dire que le Maroc soit resté à la traîne en matière d'information. Mais avec tout cela, les gens se perdent dans les méandres de l'administration et souvent les informations sont peu claires et parfois contradictoires. Par facilité on demande aux voisins, aux amis, au café du coin. Nous pouvons constater que sur les réseaux sociaux certaines informations se propagent tronquées ou erronées.

Il suffit de voir comment l'information a été diffusée aux MDM concernant le projet de loi 76.19 relatif aux échanges numériques des comptes bancaires par la Bank Maghreb et des biens immobiliers des pays d'accueil. Ce projet de loi avait été déposé au parlement pour vote à la commission des affaires étrangères. Mais grâce à Dieu et grâce au travail acharné de ma part et de

mon Président de parti, Monsieur Noureddine Median, suite au vote du 18 juillet 2023 au parlement, opposition et majorité ont voté à l'unanimité le rejet et le report de ce projet de loi à une date ultérieure, mais il reviendra !

Pourtant certains réseaux sociaux et certains médias locaux ont créé une panique générale au sein de la communauté marocaine de l'étranger, par manque d'information ou information erronée, communiquant que "ce n'était qu'un projet de loi" ! Cela était passé comme un acquis, taisant l'inquiétude de nos concitoyens. Certains sont rentrés dare-dare au Maroc, ont vidé leur compte, ont vendu leur terrain ou maison aux membres de la famille habitant au Maroc. Vous imaginez le scénario catastrophe que cela avait provoqué. L'incertitude et la méfiance règne encore aujourd'hui, ils sont dans l'expectative.

Ce genre d'information de haute importance devait être relayé par les plus hautes instances du gouvernement et annoncés avec la plus grande transparence.

Proposition : Il me semble que la meilleure voie de communication, le seul canal réellement efficace soit celui de l'audiovisuel.

Les chaînes télévisées nationales marocaines sont très prisées et regardées par les MDM, c'est le lien qui les relie encore à leur pays, tels que 2M, Medi1 et la première, El Aoula.

Rappelez-vous que sur la chaîne radio Atlantique, passait une émission « Les experts » qui était animée par Fayçal Tadlaoui. Emission à grande écoute et extrêmement instructive.

Je propose, comme je l'ai déjà recommandé durant ces 3 années législatives de prévoir sur une des 3 chaînes télévisées nationales, une émission à intervalle régulier (une fois par mois par exemple) d'une durée de 1 heure, qui aurait le même fonctionnement que celle de Fayçal Tadlaoui, invitant des experts de différents domaines et qui débâteront et renseigneront sur des sujets qui intéressent les MDM (juridique, politique, social, droit de la famille, investissements, ...) Mon petit doigt me dit que cela fera le plus grand bien à nos compatriotes en matière de communication.

Prochain grand sujet la semaine prochaine sera l'accompagnement à l'investissement pour les MDM. Comment les accompagner ?